

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 29 décembre 2025

N°42/2025

Objet : Rétrocession d'une concession au cimetière

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf décembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine LABAT (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; qui ont pris part à la délibération :
12

Date de la convocation : 23 décembre 2025

Présents : LABAT Martine, HOLUBOWICZ Serge, BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, LAPEYRE Laurent, LORIN-BIRD Geoffrey, STREET Christian, BOUSSIER Claire.

Absents excusés : BASTIN Dona, SOYER William, CAZENAVE Jean-Marie, MORLAIS Jean-Claude

Procurations de vote : BASTIN Dona à BRILOUET Jean SOYER William à LABAT Martine
CAZENAVE Jean-Marie à LAPEYRE Laurent MORLAIS Jean-Claude à LORIN-
BIRD Geoffrey

A été nommée secrétaire : Madame BOUSSIER Claire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Madame PONTROUE née COLAS Christiane, sa sœur Madame BOY Marie-Yvonne née COLAS et son frère Monsieur Pierre COLAS sont seuls ayants-droit de la concession à perpétuité acquise par leur aïeul Monsieur LABAT Séverin par acte en date du 19/10/1919.

Elle indique que cette famille ne peut plus se déplacer pour assurer l'entretien de la concession au cimetière et propose de la rétrocéder à la commune. Cette concession d'une contenance de 6 m² (2,00 m x 3,00 m) porte actuellement le n°114 Allée B.

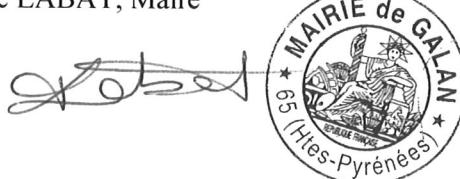
Elle demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal. Après avoir délibéré.

- Vu l'exposé du Maire et considérant le nombre peu élevé de concessions disponibles au cimetière communal,
 - Accepte la rétrocession de la concession n° 114 Allée B au cimetière de Galan ;
 - Autorise son Maire à signer tous documents relatifs à cette rétrocession.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Martine LABAT, Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 08/01/2026
et publication le 30/12/2025

Claire BOUSSIER, Secrétaire de séance

Charles BOUSSIER, Secr.